

FICHE DESCRIPTIVE DES THEMES

I. ETAT DE LIEUX DE LA RÉFORME DE LA TVA EN RDC (DGI ET DGDA)

1. Objectif

Le conférencier devra, au terme de son exposé, définir une stratégie ou formuler des recommandations pour améliorer la gestion de la TVA et la rendre plus efficiente.

2. Points à développer

Tout au long de son exposé, un accent particulier devra être mis sur les points ci-après :

- Les grandes lignes de la réforme et ou les grandes mesures prises pour sa mise en œuvre ;
- La revue statistique des recettes TVA et par secteurs d'activités ;
- L'impact des exonérations et de suspension de la perception de la TVA ainsi que la situation des remboursements et compensation relatifs aux crédits TVA ;
- L'identification des points forts et des points faibles dans la gestion de la TVA ;
- La facilitation de l'intégration sous régionale ;
- Les contraintes et les défis ;
- La définition de la stratégie pour améliorer la gestion de la TVA et la rendre plus efficiente.

II. RÉFORME DE LA TVA EN RDC, POINT DE VUE DE LA FEC

1. Objectif

Le conférencier devra proposer une stratégie en vue de permettre à la réforme de la TVA de contribuer à la promotion des activités économiques et à la compétitivité du secteur productif.

2. Points à développer

Dans son exposé, le conférencier devra :

- Rappeler les objectifs de la réforme en rapport avec la compétitivité des entreprises ;
- Procéder à la revue de ces objectifs en mettant chaque fois l'accent sur les points forts et les points faibles : (i) sur le plan de la compétitivité et du rendement économique de l'impôt ; (ii) sur le plan de la promotion des investissements ; (iii) sur le plan de la neutralité de l'impôt ; (iv) sur le plan de la facilitation de l'intégration sous régionale et (v) sur le plan de la lutte contre l'économie informelle ;

- Identifier les contraintes et défis et formuler des propositions pour une application optimale de la TVA favorisant la compétitivité et luttant contre les distorsions commerciales ;
- Evaluer certaines mesures d'accompagnement prises par le Gouvernement visant à faciliter la consolidation de la réforme à savoir, notamment, la rationalisation de quelques perceptions parafiscales et autres ainsi que des services qui en sont les bénéficiaires.

III. RENDEMENT DE LA TVA ET NOUVELLE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Mis en forme : Surlignage

1. Objectif

Le conférencier devra, au terme de son exposé, proposer une stratégie pour que la TVA ait un bon rendement tant sur le plan fiscal que sur le plan économique.

Aussi, il devra insister sur l'apport des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication comme outil indispensable pour une bonne administration de la TVA.

2. Points à développer

Tout au long de son exposé, le conférencier devra mettre l'accent sur les éléments ci-après :

- Comparaison sous régionale,
- Les applications concrètes avec la TVA
- Définir les outils pour bien évaluer le rendement de la TVA (notamment, le coefficient d'efficacité budgétaire, la TVA potentielle, si possible la comparaison avec l'impôt sur le chiffre d'affaire) ;
- Préciser un seuil indicatif à partir duquel pourra être appréciée la performance du rendement de la TVA partant d'une analyse comparative répondant aux standards internationaux ;
- Rappeler les bonnes pratiques en matières des exonérations admissibles de la TVA en précisant autant que possible leur typologie et leur justification ;
- Préciser un seuil indicatif de la dépense fiscale au-delà duquel le rendement de l'impôt pourra être entamé ;
- Mettre en place les télés procédures de base, c'est-à-dire les télés déclarations et télés paiements, ainsi que le paiement par terminal mobile ;
- Interconnecter les services en charge de gestion de cet impôt ;

Mis en forme : (aucune)

- Interfacer le système informatique de l'Administration des Impôts avec le système informatique de l'Administration douanière ;
- Permettre à l'Administration des impôts de capter, en temps réel, les flux des données externes des assujettis et autres ;
- Mettre en place les différents types de contrôle pour cerner davantage l'assiette de l'impôt en se basant sur les meilleures pratiques en la matière et en mettant l'accent sur l'utilisation d'une application de gestion de l'impôt et la dématérialisation des contrôles fiscaux.

IV. EXPÉRIENCES DE L'INTRODUCTION DE LA TVA EN AFRIQUE : ANALYSE COMPARATIVE ET LEÇONS À TIRER

1. Objectif

Le conférencier devra, au terme de son exposé, indiquer quelques pays africains qui ont réussi leur réforme de la TVA et les stratégies mises en place à cet effet.

2. Point à développer

Dans son exposé, le conférencier devra mettre l'accent sur les points ci-après :

- Identification des pays pris comme échantillon pour la comparaison en mettant également l'accent sur les pays ayant une structure économique similaire à celle de la RDC (prédominance du secteur extractif tourné vers les exportations);
- Détermination des critères de comparaison en précisant :
 - (i) L'existence ou non des préalables avant et pendant la mise en œuvre de cette réforme (comme l'existence d'un système informatique pour une gestion intégrée et automatisée de l'impôt) ;
 - (ii) L'existence d'un taux unique ou l'existence d'une multiplicité des taux ;
 - (iii) Le niveau de la parafiscalité ;
 - (iv) Le volume des exonérations ;
 - (v) L'impact par rapport au PIB ;
 - (vi) L'impact par rapport au budget ;
 - (vii) L'existence ou non de mécanisme de remboursement ;
 - (viii) Le ratio entre les demandes de remboursement et le montant remboursé au titre des crédits TVA ;

- (ix) L'existence ou non des stocks des crédits TVA et la stratégie mise en place pour leur apurement.

V. PRINCIPAUX ÉCUEILS À UNE GESTION OPTIMALE DE LA TVA

1. Objectif

Le conférencier devra, au terme de son exposé, préciser les indicateurs pertinents, réalistes et réalisables pour améliorer la gestion de la TVA.

2. Point à développer

Dans son exposé, le conférencier devra mettre l'accent sur les obstacles majeurs suivants, susceptibles d'entraver une gestion optimale de la TVA :

- Absence d'un système informatique intégré pour la gestion de la TVA et de l'impôt ;
- Absence d'une base des données mutualisée d'échange des données entre les administrations chargées de la gestion de la TVA ;
- Déficit de collaboration en matière de contrôle (Administration des Impôts et Administration douanière et autres administrations) ;
- Déficit des contrôles ponctuels en matière de la TVA ;
- Déficit d'audits préalables des opérations ayant donné lieu à des déductions au moment de l'introduction d'une nouvelle demande de remboursement des crédits TVA ;
- Multiplicité des textes accordant les exonérations de la TVA et accroissement de leur volume ;
- Étroitesse de l'assiette de la TVA ;
- Insuffisance du suivi du système déclaratif au regard des échéances légales ou réglementaires ;
- Insuffisance de valorisation de recoupement des données au sein de la DGI et entre les autres sources externes ;
- Insuffisance de synergie entre l'administration des impôts et l'Administration douanière pour la détection et la prévention de la fraude ;
- Insuffisance de l'application des sanctions relatives à la déchéance du bénéfice du régime des exonérations en cas de non-respect des obligations.

VI. PROBLÉMATIQUE DE LA MISE EN PLACE DE LA TVA COMPTABLE À L'IMPORTATION ET SUR LES ACHATS LOCAUX

1. Objectif

Le conférencier devra, au terme de son exposé, définir la procédure de paiement différé et la comparer avec la procédure d'auto-liquidation et proposer le choix adapté au contexte de la RDC.

2. Point à développer

Tout au long de l'exposé, le conférencier mettra l'accent sur les points ci-après :

- Les avantages et les inconvénients de la procédure par rapport :
 - (i) Au paiement différé ou par auto-liquidation ;
 - (ii) Au ~~paiement-remboursement~~ par le biais d'un compte séquestre TVA ouvert à la Banque Centrale Congo ;
 - (iii) Au ~~remboursement~~ ~~paiement~~ par le trésor public en passant par la chaîne de la dépense.
- Les conditions pour l'apurement des stocks des crédits TVA (à titre d'exemple, subordonner tout remboursement à l'audit des opérations ayant conduit à la naissance des crédits TVA ; transformer les crédits TVA en titres négociables moyennant certaines conditions) ;
- Les expériences sur le plan international concernant :
 - (i) L'autorité compétente pour octroyer le bénéfice de paiement différé de la TVA ou par auto-liquidation ;
 - (ii) Les conditions à remplir par l'assujetti pour bénéficier de la procédure de paiement différé de la TVA ou par auto-liquidation et les conditions pour l'exclusion de certains assujettis ;
 - (iii) La nature des opérations admises et celles exclues de cette procédure.

Mis en forme : Surlignage

Mis en forme : Surlignage

Mis en forme : Surlignage

VII. PROBLÉMATIQUE DE L'APPLICATION DE LA TVA DANS UNE ÉCONOMIE EXTRAVERTE.

1. Objectif

Le conférencier devra, au terme de son exposé, recommander une stratégie visant à faire de la TVA un levier pour promouvoir l'économie en favorisant la création des unités de production, des biens avec une ouvraison très avancée dans le secteur extractif. Cette stratégie envisagera, entre autres, l'opportunité de restreindre d'une part le droit à déduction et, le cas échéant et d'autre part, le droit au remboursement aux assujettis exportateurs des produits dont l'ouvraison n'est pas très poussée.

2. Points à développer

Tout au long de son exposé, le conférencier mettra l'accent sur les points ci-après :

- l'application de la TVA dans le secteur primaire (mines, pétrole et forêt) ;
- La contribution du secteur extractif au PIB de 2012-2019 ;
- La contribution du secteur extractif au budget de l'Etat de 2012-2019 ;
- L'impact de la TVA potentielle estimée, de 2012-2019, par secteur et faire ressortir l'importance du secteur extractif dans la collecte de la TVA par rapport à l'importation des biens et achats locaux des biens intermédiaires par les entreprises informelles ;
- Le volume de la TVA nette à supporter par les assujettis du secteur et à le rapporter au PIB et au budget de l'Etat ;
- Le rendement fiscal de la TVA nette à supporter par les assujettis du secteur.